



Sonnet de nouvel an, modulo 4

LE MAÎTRE DES HORLOGES

Toujours à l'heure vraie, sur le cadran altier,
 Sans tic-tac, sans à-coups, ni années bissextiles,
 La pendule des Cieux, pousse dans leur sentier
 Les globes lumineux, aux aiguilles dociles.

Mais souvent en retard, l'humain calendrier,
 Veut prolonger la vie et son labeur futile ;
 Il s'invente à loisir un vingt-neuf février,
 Se flattant de durer, par l'astuce facile.

Chère âme ignorante, plus faible qu'un fétu,
 Qui prédis le futur ! un jour de plus, dis-tu ?
 Brusquement, cette nuit, il faut que tu déloges !

Repens-toi sur le champ : l'an plus long tourne court,
 Si c'est la volonté du Maître des horloges,
 Mais regarde à Jésus pour l'éternel secours.



L'année 2024 sera bissextile, puisqu'elle est divisible par quatre, elle comptera donc un jour de plus. Pourquoi bissextile ? Bien souvent nous employons des mots sans connaître leur signification. Les Romains, qui en savaient bien moins que les modernes en astronomie, avaient tout de même remarqué que si l'année ne comptait que 365 jours, les saisons se décalaient par rapport au calendrier. Pour assurer la correspondance, il fallait rajouter environ un jour tous les quatre ans. Mais où le placer ? Ils choisirent, plus ou moins arbitrairement, le sixième jour avant les calendes de mars, c-à-d le 24 février. Il y avait donc ces années là, multiples de 4, deux sixième jours d'où l'adjectif bissextile. Chez nous, le jour surnuméraire est le 29 février. Sommes-nous pour autant assurés de voir cette date en 2024 ? C'est le sens du sonnet...

[Psaume.90.12](#) : Enseigne-nous à bien compter nos jours, afin que nous appliquions notre cœur à la sagesse.

[Psaume.31.15](#) : Mes temps sont en ta main, délivre-moi de la main de mes ennemis, et de ceux qui me poursuivent.

[2Corinthiens.6.1-2](#) : Nous vous exhortons à ne pas recevoir la grâce de Dieu en vain. Car il dit : au temps favorable je t'ai exaucé, au jour du salut je t'ai secouru. Voici maintenant le temps favorable, voici maintenant le jour du salut.

